

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 34/2022

Séance du 13 juin 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	11
Vote	14
Date convocation	09/06/2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

REFECTION DES ESCALIERS DE L'ÉCOLE DES CINQ VILLAGES – SAINT JEAN LA RIVIERE.

Présents : Yves GILLI, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Fabienne RASPAU, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Cyril LEGER, Karine FAY.

Pouvoirs : Geneviève PEPE donne pouvoir à Fabienne RASPAU, Yvette MARTIN donne pouvoir à Yves GILLI, Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les escaliers de l'école communale de Saint Jean la Rivière, menant aux classes de l'étages sont défectueux et présentent un danger d'utilisation, notamment pour les enfants l'empruntant.

A ce titre, il explique qu'il est nécessaire de les refaire afin de sécuriser l'accès.

Monsieur le Maire informe que le coût de ces travaux s'élèverait à 12 553 € HT (douze mille cinq cent cinquante-trois euros hors taxes), pour un montant TTC de 15 063,60 € (quinze mille soixante-trois euros et soixante centimes).

Il propose le plan de financement suivant :

Conseil départemental (60 %)	7 531,80 €
Part communale (40 %)	5 021,20 €
TOTAL	12 553,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- **ACCEPTE** les travaux de réfection des escaliers menant aux classes de l'étage de l'école de Saint Jean la Rivière,
- **APPROUVE** le montant de 12 553 € HT (douze mille cinq cent cinquante-trois euros hors taxes)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues auprès du Conseil départemental 06,

AR Prefecture

006-210601514-20220613-342022-DE
Reçu le 20/06/2022

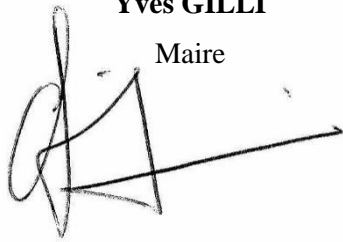
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'Y' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.